



Valleiry, le 6 juillet 2026

Chers parents,

Nous souhaitons vous informer d'un changement important concernant les délais de réservation pour la cantine scolaire de Valleiry à compter de la rentrée de septembre 2026.

En effet, notre prestataire qui assure la livraison de centaines de repas quotidiens, modifie ses conditions afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Cette initiative s'impose dans le cadre des lois EGAlim (États généraux de l'alimentation), AGECE (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) et Climat et Résilience.

Il est aujourd'hui nécessaire de revoir les délais de réservation afin de réduire les pertes de denrées en début de processus, et non plus de ne s'en préoccuper qu'à la fin, quand les plats sont déjà dans les assiettes.

La commune de Valleiry fait elle-même un travail, auprès des enfants, de lutte contre le gaspillage alimentaire, nous nous sentons donc concernés par ces objectifs.

Pour la rentrée 2026, le délai de réservation de l'accueil midi sera allongé. La cantine devra être réservée au plus tard le dimanche 23 h 59 pour, non pas la semaine suivante, mais la semaine d'après, quel que soit le jour que vous souhaitez réserver.

Exemples :

- Pour réserver la cantine le jour de la rentrée mardi 1^{er} septembre, la réservation devra être faite au plus tard le dimanche 23 août à 23 h 59.
- Pour réserver la cantine pour le vendredi 4 septembre, la réservation devra être faite au plus tard le dimanche 23 août à 23 h 59.
- Pour réserver la cantine pour le lundi 7 ou le vendredi 11 septembre, la réservation devra être faite au plus tard le dimanche 30 août à 23 h 59.

Les délais de réservations des accueils matin et soir ne changent pas.

Nous savons que pour certaines familles ce délai allongé sera plus compliqué à mettre en place, cependant, nous sommes nous-mêmes dans l'obligation d'appliquer les demandes de notre prestataire. Leur organisation sera ainsi optimisée, tout cela dans un but de diminution des déchets et dans un objectif global de préservation de notre environnement.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

La commune de Valleiry